

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE



6^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.06.04/74

**Demande de subvention
à l'Office de l'Eau
pour la réalisation des Diagnostics/Etat des lieux
des installations assainissement
non collectifs existantes**

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 27 juin, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 juin 2014.

Présents : 32		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires -Membres du Bureau	
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
Mme Célia	MIMIETTE
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE
M. Alix	NABAJOH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE

Excusés représentés : 4
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Pouvoir à M. Georges DAUBIN
Mme Francesca FAITHFUL (Conseillère Communautaire Membre du Bureau) Pouvoir à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Audry CORNANO (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS
M. Harry DURIMEL (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Excusés non représentés : 3
M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président)
Mme Corinne PETRO (Conseiller Communautaire, Membre du Bureau)
M. Patrick SELLIN (Autre Conseiller Communautaire)

Absents : 11
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY M. Michel RINÇON - M. Dominique THÉOPHILE
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY Mme Annie LOUIS-MARIE M. Daniel MARSIN M. Olivier SERVA Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Fred EUSTACHE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant les possibilités pour la Communauté d'Agglomération CAP Excellence de bénéficier de l'Office de l'Eau Guadeloupe d'une subvention dans le cadre de la réalisation des diagnostics/Etat des lieux des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes à hauteur de 30%(134 478.37 euros TTC), du coût global (448 261.24 € TTC).

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le projet technique portant diagnostic/état des lieux des installations d'assainissement non collectifs existants et le plan de financement suivant :

- Office de l'eau (30%) : 123 943,20 € HT soit 134 478,37 € TTC ;
- CAP Excellence (70%) : 289 200,00 € HT soit 313 782,87 € TTC

Total (100%) : 413 143,20 € HT soit 448 261,24 € TTC

ARTICLE 2- D'approuver la demande de subvention à l'Office de l'Eau telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 3- - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président de l'Office de l'Eau de Guadeloupe ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

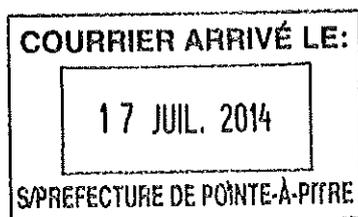
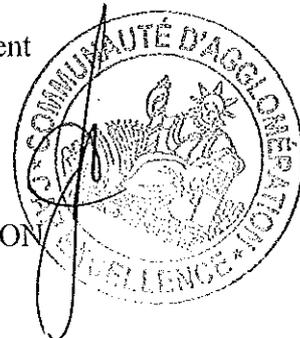
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUIL. 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'Office de l'Eau de Guadeloupe, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 18 JUIL. 2014

